

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

| | |
|--|---|
| <p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p> | <p>Séance du 1^{er} juin 2026 Par suite d'une convocation en date du 26 mai 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p> |
| <p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n° 38_2026</p> | <p>Étaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(s) excusé(s) : Clément BRAT (donne pouvoir à Alexandre BAUDET), Carole ETTORI (donne pouvoir à Aline BELOUIN) Absent(s) : Dana RACINE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p> |

Objet : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SUR LES LOYERS ET LES FACTURES D'EAU


Pour répondre à l'attente de certains usagers du service de l'eau et certains locataires et pour faciliter la gestion des appartements communaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le paiement des factures d'eau et des loyers communaux par prélèvement automatique a été mis en place suite à la délibération n°21-2015 du 07 mai 2015.

Pour poursuivre ce mode de paiement, il rajoute qu'il y a lieu de réactualiser le règlement financier et contrat de prélèvement automatique par l'apposition de sa signature.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le contrat de prélèvement automatique et tous les documents s'y affèrent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prélèvement automatique sur les factures d'eau et sur les loyers communaux ainsi que tous documents s'y affèrent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

| | | |
|--|---|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p> | <p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>  | <p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> |
|--|---|---|